



## **AVIS AU CONSEIL N° 04-05**

**Objet :** Bâtir le marché des énergies renouvelables en Amérique du Nord

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord;

EN CONFORMITÉ avec le paragraphe 16(4) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), lequel stipule que le CCPM « pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord [...] ainsi que sur la mise en œuvre et le développement du présent accord[, et qu'il] pourra exercer telles autres fonctions que lui confiera le Conseil »;

AYANT participé à l'atelier de la CCE intitulé « Bâtir le marché des énergies renouvelables en Amérique du Nord », tenu les 28 et 29 octobre 2004 à Montréal, au Canada;

Soumets les recommandations suivantes à l'examen du Conseil en vue de la planification des activités qu'entreprendra la CCE pour faciliter le développement du marché des énergies renouvelables en Amérique du Nord. Afin de faciliter le travail du Conseil, le CCPM présente ses recommandations en fonction des trois nouvelles priorités de la CCE.

### **Généralités**

- Le CCPM demande instamment au Conseil de faire une promotion vigoureuse de l'utilisation de sources d'énergie renouvelables et des économies d'énergie, pour que nous puissions atteindre nos objectifs en matière de protection de l'environnement, d'amélioration de la santé et du bien-être des populations de l'Amérique du Nord.

### **Information nécessaire à la prise de décisions**

- Promouvoir la création de données et de technologies de l'information compatibles et s'efforcer de les rendre accessibles aux décideurs et au grand public. On pourrait initialement se concentrer sur les énergies solaire, éolienne et géothermique. La constitution de telles bases de données permettrait de déterminer les lacunes et de proposer des façons d'y remédier.
- Promouvoir l'uniformisation des méthodes de mesure de l'efficacité des diverses sources d'énergie. L'harmonisation des normes relatives aux énergies renouvelables facilitera le développement de nouveaux marchés. La CCE devrait

créer un registre central accessible au public, qui contiendrait des données normalisées sur la production d'énergie renouvelable dans les trois pays.

- Encourager les études et les analyses des coûts associés à chaque source d'énergie, y compris leur coût environnemental. On pourrait commencer par les combustibles fossiles. Certaines sources sont renouvelables, mais pas nécessairement durables ou écologiques, au sens large du terme.
- Une organisation comme la CCE pourrait promouvoir la recherche de modèles de participation directe du public, plus particulièrement des populations autochtones, aux projets locaux dans le secteur des énergies renouvelables. On pourrait s'attarder particulièrement aux modèles qui font appel aux compétences des populations autochtones. Il pourrait être intéressant de répertorier les connaissances traditionnelles, telles que décrites à l'alinéa 8j) de la Convention sur la biodiversité, et de les utiliser dans le cadre de ces modèles. Il faudra également déterminer comment on gèrera la question de la propriété foncière, parfois difficile à établir, compte tenu des différents systèmes juridiques existants.

### **Renforcement des capacités**

- La CCE pourrait agir comme intermédiaire entre des parties qui ont des besoins similaires (p. ex., encadrement et transfert de technologie) et relier les projets à certaines sources de financement (p. ex., des fonds éthiques—fonds d'investissements écologiques).
- Promouvoir la création d'un fonds nord-américain pour la réalisation de petits projets, fonds qui serait financé par les grands producteurs à même les revenus de leurs projets. Il est très important d'inclure la viabilité des projets dans les critères d'admissibilité à l'aide financière. La CCE pourrait aider les localités à définir le genre d'investissement dont elles ont besoin en fonction de leurs propres critères d'investissements écologiques éthiques.
- Il importe de bien comprendre les obstacles à l'adoption de nouvelles mesures commerciales visant à promouvoir les énergies renouvelables, de manière à trouver des solutions. Les efforts en ce sens devraient être faits autant sur le plan individuel que sur le plan organisationnel.
- Pour chaque source d'énergie renouvelable, promouvoir l'établissement de réseaux entre les trois pays; ces réseaux pourraient servir de fondement à la création de partenariats pour faciliter l'élimination des obstacles au développement de marchés.

### **Commerce et environnement, y compris le paragraphe 10(6) de l'ANACDE**

- Il faut se doter d'un cadre de réglementation et de politiques qui favorisera le développement de marchés des énergies renouvelables et de technologies.
- Pour créer des conditions favorables aux investissements et motiver l'industrie et les consommateurs, les pays signataires de l'ALÉNA doivent fixer des objectifs et des échéanciers fermes en ce qui a trait à la production d'énergie renouvelable.

- Créer une tribune où les gouvernements et les divers intéressés (p. ex., industrie, chercheurs, ONG) pourraient négocier l'adoption de normes nord-américaines relatives aux portefeuilles des énergies renouvelables.
- Mettre sur pied un organe de coordination qui veillerait à ce que les marchés de certification des énergies renouvelables des différents territoires soient compatibles.
- Les membres du Conseil doivent poursuivre leurs efforts en vue d'accroître la collaboration avec les ministres du Commerce et de l'Énergie de chacun des trois pays.

**Approuvé par les membres du CCPM**

29 novembre 2004